

Code: 5001-006107



**Version: 7 Révision: 07/08/2023** Revisión précédente: 22/09/2022 Date d'impression: 07/08/2023

### RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### <u>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</u>

FILL MULTILIGHT PLUS BEIGE

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnelle [1] consommation

Apprêt

Secteurs d'utilisation:

Utilisations professionnelles (SU22).

Utilisations déconseillées:

Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

### 1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

CAR REPAIR SYSTEM FRANCE S.A.S

5, Chemin du Moulin - 84350 COURTHÊZON FRANCIA Téléphone: +33 0 490 667 635 - www.carrepairsystem.eu

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

info@carrepairsystem.eu

### 1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:

+33 0 490 667 635 L-J 8:30-12/13:30-17:30h. V 8:30-13:30h.

Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)

ORFILA

#### - Centres de toxicologie FRANCE:

- · PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal Téléphone: +33 140054848
- NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central Téléphone: +33 383225050
- LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959
- STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg Téléphone: +33 388373737
- BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode Téléphone: +33 556964080
- LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot Téléphone: +33 472116911
- · TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan Téléphone: +33 561777447
- · ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. Téléphone: +33 241482121
- MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator Téléphone: +33 491752525
- BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum Téléphone: +32 70245245

### RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÊLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.

Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP):

DANGER:Flam. Liq. 3:H226|Skin Irrit. 2:H315|Eye Irrit. 2:H319|Skin Sens. 1:H317|Repr. 2:H361d|STOT RE 1:H372

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique:	Flam. Liq. 3:H226 c)	Cat.3	-	-	-
Santé humaine:	Skin Irrit. 2:H315 c) Eye Irrit. 2:H319 c) Skin Sens. 1:H317 c) Repr. 2:H361d c) STOT RE 1:H372 c)	Cat.2 Cat.2 Cat.1 Cat.2 Cat.1	Peau Yeux Peau - Inhalation	Peau Yeux Peau Système reproducteur Systhémique	Irritation Irritation Allergie Foetus Effets graves
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

### 2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:



Le produit est étiqueté avec la mention d'arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP).

### - Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H361d Susceptible de nuire au foetus.



Code: 5001-006107



Version: 7 Révision: 07/08/2023 Revisión précédente: 22/09/2022 Date d'impression: 07/08/2023

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes auditives à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- Conseils de prudence:

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

- Indications additionelles:

### - Substances qui contribuent à la classification:

Styrène

Xylène (mélange d'isomères)

Anhydride maléique

### 2.3 AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

- Autres dangers physico-chimiques:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potenciellement inflammable ou explosif.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:

Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.

- Autres effets néfastes pour l'environnement:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

### RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.1 SUBSTANCES:

# Non applicable (mélange). MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Filler

3.2

### **COMPOSANTS DANGEREUX:**

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

Substances qui inte	rviennent en pourcentage superieur à la limite d'exemption:		
15 < C < 20 %	Styrène CAS: 100-42-5, EC: 202-851-5, REACH: 01-2119457861-32 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226   Acute Tox. (inh.) 4:H332 (ATE=11800 mg/m3)   Skin Irrit. 2:H315   Eye Irrit. 2:H319   Repr. 2:H361d   STOT SE (irrit.) 3:H335   STOT RE 1:H372   Asp. Tox. 1:H304   Aquatic Chronic 3:H412	REACH	
1 < C ≤ 2 %	Xylène (mélange d'isomères) CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7, REACH: 01-2119488216-32 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226   Acute Tox. (inh.) 4:H332 (ATE=11000 mg/m3)   Acute Tox. (skin) 4:H312 (ATE=1700 mg/kg)   Skin Irrit. 2:H315   Eye Irrit. 2:H319   STOT SE (irrit.) 3:H335   STOT RE 2:H373   Asp. Tox. 1:H304   Aquatic Chronic 3:H412	Autoclassé REACH	
0,1 < C < 0,2 %	N,N-bis(2-hydroxypropyl)-p-toluidine CAS: 38668-48-3, EC: 254-075-1, REACH: 01-2119980937-17 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 2:H300 (ATE=5 mg/kg)   Eye Irrit. 2:H319   Aquatic Chronic 3:H412	Autoclassé REACH	
C ≤ 0,05 %	Anhydride maléique CAS: 108-31-6, EC: 203-571-6, REACH: 01-2119472428-31 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=481 mg/kg)   Skin Corr. 1B:H314   Eye Dam. 1:H318   Resp. Sens. 1:H334   STOT RE 1:H372   EUH071   Skin Sens. 1A:H317	REACH / ATP13	Skin Sens. 1A, H317: C ≥0,001 %

### Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

### Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 14/06/2023.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.



Code: 5001-006107



Version: 7 Révision: 07/08/2023 Revisión précédente: 22/09/2022 Date d'impression: 07/08/2023

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

#### RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

### 4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:



Les symptômes peuvent apparaître aprés l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs. Il peut être dangereux pour la personne appliquant la respiration artificielle.

Route d'exposition		Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	<b>\$</b> !>	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.L'inhalation produit des irritation des mucoses, toux et des difficultés respiratoires.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air.Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle.Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS).Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	<b>(</b> )	Le contact avec la peau produit rougeur.En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés.Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.Ne pas utiliser de solvants.
Yeux:	<u>(1)</u>	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact.Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue.Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	<b>\$</b>	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration.Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

#### 4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

### Information pour le médecin:

Le produit aspiré pendant le vomissement pourrait causer des blessures pulmonaires. Par conséquent, le vomissement ne devrait pas être provoqué ni mécanique ni pharmacologiquement. En cas d'ingestion, on devrait évacuer l'estomac avec précaution.

### Antidotes et contre-indications:

Il n'est pas connu un antidote spécifique. En cas de pneumonie causée par les agents chimiques, un traitement par des antibiotiques et des corticoïdes doit être envisagé.

### RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 MOYENS D'EXTINCTION:)

5.2

Poudres spécifiques ou CO2.

### DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote.L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

### 5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

### Équipements de protection particuliers:

Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

### **Autres recommandations:**

Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu.Rester du côté d'où vient le vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.



Code: 5001-006107



Revisión précédente: 22/09/2022 Version: 7 Révision: 07/08/2023 Date d'impression: 07/08/2023

### RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter

l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: 6.2

> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE: 6.3

> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Garder les restes dans un conteneur fermé.

RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES: 6.4

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

#### RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

#### PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER: 7.1

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite.Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

32 °C CLP 2.6.4.3. Point d'éclair

Température auto-inflammation: 490 °C

Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: 1,1 - 6,1 % Volume 25°C

Réquisition de ventilation: Non disponible.

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Il n'est pas consideré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

#### 7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

- Classe de magasin:

D'après les dispositions en vigueur.

- Temps de stockage:

6 Mois.

- Températures:

min:5 °C, max:40 °C (recommandé).

- Matières incompatibles:

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

- Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:
- Substances/mélanges dangereuses énumérées: Aucune
- Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):
- · Dangers physiques:Liquide et vapeurs inflammables. (P5c) (5000t/50000t).
- · Dangers pour la santé:Non applicable
- Dangers pour l'environnement:Non applicable
- Autres dangers:Non applicable
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas:5000 tonnes
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut:50000 tonnes

Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.

#### UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S): 7.3

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



Code: 5001-006107



**Version: 7 Révision: 07/08/2023** Revisión précédente: 22/09/2022 Date d'impression: 07/08/2023

### RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 PARAMÉTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

### - LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-	An	VME		VLCT		Observations	Table
746) (France, 2012)		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.
Styrène	1985	50	215	-	-		84
Xylène (mélange d'isomères)	2007	50	221	100	442	*Vd	84
Anhydride maléique	1982	-	-	-	1	All	66

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionelle.

\*\*Vd - Risque de pénétration percutanée.

All - Risque d'allergie.

- Risque de pénétration percutanée (\*Vd):

Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

### - VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité.

Cette préparation contient les suivantes substances qui ont établi une valeur limite biologique:

- Xylenes (technical or commercial grade) (2011): Biological determinant: methylhippuric acids in urine, BEI: 1.5 g/g creatinine, Sampling time: end of shift (2).
- Styrene (2014): 1°) Biological determinant: mandelic acid plus phenylglyoxylic acid in urine, BEI: 400 mg/g creatinine, Sampling time: end of shift (2), Notation: (Ns). 2°) Biological determinant: styrene in urine, BEI: 40 µg/l, Sampling time: end of shift (2).

Ces indicateurs s'accumulent dans le corps pendant la semaine de travail, donc le temps d'échantillonnage est critique par rapport aux expositions précédentes. (2) When the end of the exposition not coincide with the end of the working day, the sample will be taken as soon as possible after the real exposition ceases. Once the steady state that depends on each biological indicator (weeks, months) has been reached, sampling of these can be done at any time. &puede aumentar considerablemente los niveles sanguíneos de mercurio, como catión de monometilmercurio, y en muy pequeña proporción (menos del 10% del total) los niveles en orina. &The biological determinant is an indicator of exposure to the chemical, but the quantitative interpretation of the measurement is ambiguous. &(CDC: Guidelines for the identification and management of lead exposure in pregnant and lactating women, 2010). c'est à dire de valeurs « à ne pas dépasser » réglementairement (article R. 4412-152 du Code du travail) : &

### - NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
Xylène (mélange d'isomères)	289 (a)	77 (c)	s/r (a)	180 (c)	- (a)	- (c)
N,N-bis(2-hydroxypropyl)-p-toluidine	- (a)	2 (c)	s/r <b>(a)</b>	0,6 (c)	- (a)	- (c)
Styrène	100 (a)	85 (c)	b/r <b>(a)</b>	406 (c)	- (a)	- (c)
Anhydride maléique	0,8 (a)	0,4 (c)	a/r <b>(a)</b>	- (c)	- (a)	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:-	DNEL Inhalation		DNEL Cutanée		DNEL Yeux	
Effets locaux, aiguë et chroniques:	mg/m3		mg/cm2		mg/cm2	
	mg/m3 289 (a)	s/r (c)		s/r (c)		- (c)
Effets locaux, aiguë et chroniques:		s/r (c) - (c)	mg/cm2	s/r (c) s/r (c)	mg/cm2	- (c)
Effets locaux, aiguë et chroniques: Xylène (mélange d'isomères)	289 (a)		mg/cm2		mg/cm2 - (a)	

### - Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).



Code: 5001-006107



Version: 7 Révision: 07/08/2023 Revisión précédente: 22/09/2022 Date d'impression: 07/08/2023

- (a) Aiguë, exposition à court terme, (c) Chronique, exposition prolongée ou répétée.
- (-) DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
- s/r DNEL non derivé (pas de risque identifié).
- b/r DNEL non derivé (risque faible).
- a/r DNEL non derivé (risque élevé).

### - CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

CONCENTRATION AND EAST OF THE ALTER AND EAST OF THE CONCENTRATION					
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET,	PNEC Eau douce	PNEC Marin	PNEC Intermittent		
ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin	mg/l	mg/l	mg/l		
et déversements intermitentes:					
Xylène (mélange d'isomères)	0.327	0.327	0.327		
N,N-bis(2-hydroxypropyl)-p-toluidine	0.017	0.0017	0.17		
Styrène	0.04	0.04	0.04		
Anhydride maléique	0.1	0.01	-		
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES	PNEC STP	PNEC Sédiments	PNEC Sédiments		
(STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET	mg/l	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d		
MARINE:					
Xylène (mélange d'isomères)	6.58	12.46	12.46		
N,N-bis(2-hydroxypropyl)-p-toluidine	199.5	0.0782	0.00782		
Styrène	5	0.614	0.418		
Anhydride maléique	44.6	0.334	0.0334		
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET,	PNEC Air	PNEC Sol	PNEC Oral		
ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et éffets	mg/m3	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d		
pour des prédateurs et pour l'homme:					
Xylène (mélange d'isomères)	-	2.31	-		
N,N-bis(2-hydroxypropyl)-p-toluidine	s/r	0.005	n/b		
Styrène	s/r	0.2	n/b		
Anhydride maléique	s/r	0.042	n/b		

- (-) PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
- n/b PNEC non derivé (pas de potentiel de bioaccumulation).
- s/r PNEC non derivé (pas de risque identifié).

### 8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:











Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

### - Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

### - Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

### - Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractérístiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque: ✓	Masque avec des filtres pour gaz et vapeurs de composés organiques (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'a 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'a 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'a 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène infèrieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.



Code: 5001-006107



 Version: 7
 Révision: 07/08/2023
 Revisión précédente: 22/09/2022
 Date d'impression: 07/08/2023

Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374).Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min.Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min.Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue.Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants.Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.
Risques thermique	

#### - Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.



Code: 5001-006107



1h. 60°C

Version: 7 Révision: 07/08/2023 Revisión précédente: 22/09/2022 Date d'impression: 07/08/2023

### RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÈTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

**Aspect** 

État physique: Liquide Couleur: Beige

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non disponible (mélange).

Changement d'état

Point de fusion: -31,00 °C
Point initial d'ébullition: Non applicable.

- Inflammabilité:

Point d'éclair 32 °C CLP 2.6.4.3.

Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: 1,10 - 6,10 % Volume 25°C

Température auto-inflammation: 490 °C

Stabilité

Température de décomposition: Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les

données)

Valeur pH

pH: Non disponible.

- Viscosité:

Viscosité dynamique:

Viscosité cinématique:

Non disponible.

20,5 mm2/s à 40°C

- Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau Inmiscible

Liposolubilité: Non applicable (produit inorganique).

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable (mélange).

Volatilité:

Tension de vapeur: 6,7 hPa à 20°C
Tension de vapeur: 3,3961\* kPa à 50°C
Taux d'évaporation: 44,31\* nBuAc=100 25°C

aux d'évaporation: 44,31\* nBuAc=100 25°C Relative

<u>Densité</u>

Densité relative: 1,089\* à 20/4°C Relative eau

Densité de vapeur relative: Non disponible.

Caractéristiques des particules

La taille des particules: Non applicable.

- Propriétés explosives:

Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.

- Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

\*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

### 9.2 <u>AUTRES INFORMATIONS:</u>

Informations concernant les classes de danger physique

Liquides inflammables: Combustibilité: Combustible.

Autres caractéristiques de sécurité:

Chaleur de combustion: 7369 Kcal/kg
COV (livraison): 5,7 % Poids
COV (livraison): 219,6 g/l
Non volatile: 80,33 \*% Poids

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.



Code: 5001-006107



	STSIEM				· ·			
Version	: 7 Révi	sion: 07/08/2023	Revisión précédent	te: 22/09/2022	Date d'impression: 07/08/2023			
RUBRIQU	JE 10 — STABILITÉ ET I	RÉACTIVITÉ						
10.1	RÉACTIVITÉ:							
	- Corrossion pour les	métaux:						
	Il n'est pas corrosif pour	r les métaux.						
	- Proprietés pyrophor	iques:						
	In n'est pas pyrophorique.							
10.2	STABILITÉ CHIMIQU	<u>E:</u>						
	Stable dans les conditio	ns de stockage et d'emploi	recommandées.					
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉ/	ACTIONS DANGEREUS	<u>ES:</u>					
			xydants, alcalis, amines, alcools	s, acides, peroxydes, initiateu	rs de polimérisation.			
10.4	CONDITIONS À ÉVIT	ER:						
	- Chaleur:							
	Tenir éloigné des source	es de chaleur.						
	<u>Lumière:</u>							
	S'il en est possible, évit	er l'incidence directe de ra	diation solaire.					
	<u>- Air:</u>							
		ecté par l'exposition à l'air,	mais il est recommandé ne pas	laisser des récipients ouverts	3.			
	- Humidité:							
	Éviter des conditions d'I	humidité extrêmes.						
	- Pression:							
	Irrélevant.							
	- Chocs:							
	Le produit n'est pas ser	isible aux chocs, mais com	me recommandation de type gé de l´emballage, en particulier l	enéral: il faut éviter les coups e	et une manipulation			
		de chargement et de décha		orsque le produit est manipul	e en grandes quantites et			
10.5	MATIÈRES INCOMPA	<u> </u>						
	Tenir à l'écart des d'age	ents oxydants et matières f	ortement alcalines ou acides.					
10.6	PRODUITS DE DÉCO	MPOSITION DANGERE	UX:					
	Lors de décomposition t	hermique, des produits dar	ngereux peuvent se former: oxy	des d'azote.				
RUBRIQU	JE 11 — INFORMATION	S TOXICOLOGIQUES						
1			n elle-même n´est disponible					
			entionnelle du Règlement (U					
11.1		R LES CLASSES DE DA	NGER TELLES QUE DÉFINI	<u>ES DANS LE RÉGLEMEN</u>	T (CE) NO 1272/2008:			
	TOXICITÉ AIGUË:							
	Dosages et concentra	tions letales	DL50 (OECD401)	DL50 (OECD402)				
	de composants individ		mg/kg bw Oral		<u> </u>			
	Xylène (mélange d'isc		4300 Rat					
	N,N-bis(2-hydroxyprop	oyl)-p-toluidine	> 100 Rat					
	Styrène		> 5000 Rat					
	Anhydride maléique		481 Rat	2620 Lapin	> 720 Rat			

Dosages et concentrations letales	DL50 (OECD401)	DL50 (OECD402)	CL50 (OECD403)
de composants individuels:	mg/kg bw Oral	mg/kg bw Cutanée	mg/m3.4h Inhalation
Xylène (mélange d´isomères)	4300 Rat	1700 Lapin	> 22080 Rat
N,N-bis(2-hydroxypropyl)-p-toluidine	> 100 Rat	> 2000 Rat	
Styrène	> 5000 Rat	> 2000 Lapin	> 11800 Rat
Anhydride maléique	481 Rat	2620 Lapin	> 720 Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE)	ATE	ATE	ATE
de composants individuels:	mg/kg bw Oral	mg/kg bw Cutanée	mg/m3.4h Inhalation
Xylène (mélange d´isomères)	-	*1700	11000 Vapeurs
N,N-bis(2-hydroxypropyl)-p-toluidine	*5	-	-
Styrène	-	-	11800 Vapeurs
Anhydride maléique	481	-	-
/*\	1 1 2 1 1 1 1 1 1	"" " / " OHO/OLD T.H.	0.4.0\ 0

(\*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classifier un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral	NOAEL Cutanée	NOAEC Inhalation
	mg/kg bw/d	mg/kg bw/d	mg/m3
Styrène	1000 Rat		

- Dose minimale avec effect observé	LOAEL Oral	LOAEL Cutanée	LOAEC Inhalation
	mg/kg bw/d	mg/kg bw/d	mg/m3
Styrène	2000 Rat		

### INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation:	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n´est pas classé comme un produit avec	GHS/CLP
Non classé			toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des	3.1.3.6.
			données disponibles, les critères de	
			classification ne sont pas remplis).	



Code: 5001-006107



Version: 7 Révision: 07/08/2023 Revisión précédente: 22/09/2022 Date d'impression: 07/08/2023

Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte 3.1.3.6 tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	
Yeux: Non classé	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	LP
Ingestion: Non classé	ATE : 2.849 mg/kg bw	Il n´est pas classé comme un produit avec GHS/C toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

### CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé			Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée:	Peau (P)	Cat.2	·	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.2		GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-		GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée:	Peau	Cat.1	· · ·	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

### - DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-			GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):

İ	Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
	- Neurologiques:	RE &	Systhémique 🚱			GHS/CLP 3.8.3.4

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

### **EFFETS CMR:**

#### - Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

### Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

### - Toxicité pour la reproduction:

N'est pas perjudiciable pour la fertilité.N'est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.

### - Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:



Code: 5001-006107



Version: 7 Révision: 07/08/2023 Revisión précédente: 22/09/2022 Date d'impression: 07/08/2023

#### Routes d'exposition

Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

#### - Exposition à court terme:

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Des quantités très petites aspirées par les poumons peuvent provoquer de graves lésions pulmonaires et voire la mort.

#### - Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau. Risque avéré d'effets graves pour les organes auditives à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

#### **EFFETS INTERACTIFS:**

Non disponible.

#### INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

#### - Absorption percutanée:

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: Xylène (mélange d'isomères).

### - Toxicocinétique basique:

Non disponible.

#### **AUTRES INFORMATIONS:**

Non disponible.

### INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

### Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

#### Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

### RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).

### 12.1 TOXICITÉ:

11.2

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
Xylène (mélange d'isomères)	14 - Poisson	16 - Daphnie	10 - Algues
N,N-bis(2-hydroxypropyl)-p-toluidine	17 - Poisson	29 - Daphnie	245 - Algues
Styrène	4 - Poisson	4.7 - Daphnie	4.9 - Algues
Anhydride maléique	230 - Poisson	330 - Daphnie	150 - Algues

- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210)	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201)
Styrène		1 - Daphnie	
Anhydride maléique		10 - Daphnie	150 - Algues

#### Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

### ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l´environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé		Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:		Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

### 12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non facilement biodégradable.



Code: 5001-006107



Version: 7 Révision: 07/08/2023 Revisión précédente: 22/09/2022 Date d'impression: 07/08/2023

Biodegradation aérobique de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad
Xylène (mélange d'isomères)	2620	52 81 88	Facile
N,N-bis(2-hydroxypropyl)-p-toluidine			Inhérente
Styrène	2800	87	Facile
Anhydride maléique	979	41 75 97	Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Il peut se bioaccumuler.

Bioaccumulation	logPow	BCF	Potenciel
de composants individuels		L/kg	
Xylène (mélange d´isomères)	3.16	56.5 (calculée)	Faible
N,N-bis(2-hydroxypropyl)-p-toluidine	2.1		Non bioaccumulable
Styrène	2.96		Non bioaccumulable
Anhydride maléique	-2.61	5.4 (calculée)	Non bioaccumulable

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité	log Poc		Potenciel
de composants individuels		Pa·m3/mol 20°C	
Xylène (mélange d´isomères)	2,25	660 (calculée)	Faible
Styrène	2,55	231,6 (calculée)	Non bioaccumulable
Anhydride maléique	1,36		Non bioaccumulable

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÉME ENDOCRINIEN:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

12.7 <u>AUTRES EFFETS NÉFASTES:</u>

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:

Non disponible.

- Potentiel de formation photochimique d'ozone:

Non disponible.

Potentiel de réchauffement climatique:

En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2

### RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.



Non disponible.

15.2

Voir la section 7.2

Autres legislations locales:

**ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:** 

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

### **FILL MULTILIGHT PLUS BEIGE**

Code: 5001-006107



 Version: 7
 Révision: 07/08/2023
 Revisión précédente: 22/09/2022
 Date d'impression: 07/08/2023

RUBRIQ	UE 14 — INFORMATIONS RELATIVE	S AU TRANSPORT		
14.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'I			
	3269			
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE	TRANSPORT DE L'ONU:		
	TROUSSES DE RÉSINE POLYESTE	ER		
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR	LE TRANSPORT:		
	Transport par route (ADR 2023) et			
	Transport par chemin de fer (RID	<u>2023):</u>		
	- Classe:	3		
	- Groupe d'emballage:			
	- Code de classification: - Code de restriction en tunnels:	F3 (E) 3		
	- Catégorie de transport:	3, max. ADR 1.1.3.6. 1000 L		
	- Quantités limitées:	5 L (voir exémptions totales ADR 3.4)		
	- Document pour le transport:	Fiche de route.		
	- Consignes écrites:	ADR 5.4.3.4		
	Transport voie maritime (IMDG 40 - Classe:	3		
	- Glasse.   - Groupe d'emballage:			
	- Fiche de Sécurité (FS):	F-E,S-D		
	- Guide soins médicaux d'urgence:	- 3		
	- Polluant marin:	Non. Connaissance d'embarquement.		
	- Document pour le transport: <u>Transport voie aérienne (ICAO/IA</u>	•		
	- Classe:	3		
	- Groupe d'emballage:			
	- Document pour le transport:	Lettre de transport aérien.		
		3		
	Transport par voies de navigation	intérieures (ADN):		
	Non disponible			
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE:			
	Voir la section 14.3			
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNE			
	Non applicable (non classé comme d			
14.6		S A PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:		
	S'assurer que les personnes transpo	rtant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.		
14.7		AC CONFORMEMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:		
14.7	Non applicable.	10 OOM ONWEWENT NOX INCTROMENTO DE EOMI.		
RUBRIQ	UE 15 — INFORMATIONS RELATIVE	S À LA RÉGI EMENTATION		
15.1		ON PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.		
10.1	DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEME			
	Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.			
	Restrictions à la fabrication, la mis	se sur le marché et l'utilisation:		
	Voir la section 1.2			
	Avertissement tactile de danger:			
	Non applicable (produit per utilisation			
	Protection de sécurité por des enf			
	Non applicable (produit per utilisation	protessionnelle ou industrielle).		
	AUTRES LÉGISLATIONS:			



Code: 5001-006107



Version: 7 Révision: 07/08/2023 Revisión précédente: 22/09/2022 Date d'impression: 07/08/2023

#### RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

### 3.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

### Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H300 Mortel en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. H361d Susceptible de nuire au foetus. H372 Risque avéré d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes auditives à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes auditives à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

### Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Note D : Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

### ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

### **CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:**

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

### PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
- · Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- · Valeurs limites d'exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- · Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2023).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 40-20 (IMO, 2020).

#### ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques
- · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- · COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- · ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- · IATA: Association du Transport aérien international.
- · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

### <u>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u>

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

 HISTOIRE:
 RÉVISION:

 Version: 6
 22/09/2022

 Version: 7
 07/08/2023

#### Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

Modifications introduites par rapport à la version précédente en raison de l'adaptation de la structure et du contenu de la fiche de données de sécurité au règlement (UE) n° 2020/878 : toutes les sections.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementationstant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celuici.